

**ACTIONS POUR LA PAIX ET LE DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE DE GRANDS LACS «APDA / GL »:**

BP : 7270 Bujumbura-Burundi

Email : actionspsda@yahoo.fr

Paix, sécurité et Droits humains.

**Violations des Droits Humains commises sur la population civile
des territoires de Kabare et Kalehe (Sud-Kivu)**

LE PORT D'ARME FAIT LA LOI

Au moment où l'on parle que la population de la RDC en général et de l'Est du Pays en particulier aspire à la paix durable partant des actions des opérations KIMIA I et II, ainsi qu'AMANI LEO, au SUD-KIVU précisément dans les territoires de Kabare et Kalehe, la leur d'espoir piétine et disparaît.

Malgré la présence des militaires prétendant maintenir la paix, les cris et les pleurs se font entendre partout dans ces territoires : des personnes assassinées, des femmes violées, des arrestations arbitraires, violations des Droits Humains.

► Ainsi, à CIBANJA, petit village de Kalehe, une femme du nom de M. KABAGAYA Antoinette âgée de 35 ans, profession cultivatrice a été violée le 13/10/2010 à 19h par le colonel CADEAU de la 242^e Brigade basée à Kalehe. Ce colonel a été arrêté mais le dossier a été classé sans suite.

► le 17/10/2010, à KAHUNGU, groupement d'Irhambi Katana, collectivité de Kabare, Monsieur MANGURA Shabadeux a été tué à 19h par balle par des hommes non identifiés en uniforme.

► Le 20/10/2010, à KITENDEBWA, localité CIRIMIRO, à MUBUGU, territoire de KALEHE où Mr NGANDA Ruhonora en conflit foncier avec la famille MUTONI de ce même village, les armes font la loi. Mr NGANDA Ruhonora a rencontré des femmes cultivant le champ à l'origine des conflits. Ces femmes sont : CHANTAL Uzamushaka de 35 ans, FURAHA de 37 ans et BISHEMBE Espérance.

Notons que ces femmes cultivaient ce champ au compte de la famille MUTONI moyennant de l'argent.

Mr NGANDA a fait appel à 3 militaires de la 242^e Brigade, sous commandement du colonel KABARADINE pour arrêter ces femmes.

Ces dernières ont été arrêtées, conduites dans le camps militaires où on les a fait marcher nues pour les humilier.

Mr MUPENZI de la société civile de KITENDEBWE, a approché ces militaires pour leurs demander de ne pas humilier ces femmes jusqu'à ce niveau, MUPENZI a été arrêté lui aussi immédiatement. Pour être libéré, Mr MUPENZI a été obligé de payer une rançon d'une chèvre et une casse de bière auprès de ces militaires.

De son côté, Mr PASCAL, lui aussi membre de la société civile à KITENDEBWE même a voulu intervenir auprès de ces militaires pour que MUPENZI ne soit plus poursuivi.

De ce fait, PASCAL et MUPENZI ont été poursuivis et contraints de quitter le village pour s'exiler à KALEHE centre suite aux actes de barbarie de ces militaires dont ces deux hommes étaient victimes.

► A Mukaza, village de la localité de KADJUCU, groupement d'Irhambi /Katana, territoire de kabare, Monsieur MUSHOSI Lwaissa âgé de plus de 25 ans polygame de plusieurs femmes et fils de LWAHAMIRE Lazare, a volé une chèvre de MIRUHO NABIRU Jazzy. Ce dernier a saisi le major MWENDAPOLE pour lui rendre justice quand MUSHOSI avait déjà pris fuite.

Le major n'ayant pas trouvé MUSHOSI, s'est dirigé au domicile du Père de ce dernier pour l'arrêter à la place de son fils.

Mr LWAHAMIRE, le père de Mushosi va fuir sa famille pour se réfugier dans la forêt. Le chargé de défense des Droits Humains et animateur de terrain de notre organisation APDA/GL, Mr CIRIMWAMI MACARA Emmanuel est allé intervenir auprès du major MWENDAPOLE pour qu'on laisse LWAHAMIRE en paix car son fils MUSHOSI est un majeur capable de répondre de ses actes.

Pour quitter la forêt et revenir chez lui, Mr LWAHAMIRE Lazare a dû payer une somme de 10\$ américains pour calmer les militaires qui le poursuivaient.

► Dimanche 31/10/2010 à 14h à CIFINJO, village de la localité de KABAMBA, groupement d'Irhambi /Katana, territoire de Kabare, les militaires de la force navale ont surpris 3 jeunes garçons pêchant les alvins au bord du lac Kivu.

Ces militaires ont largué 3 balles sur ces jeunes garçons qui ont pris fuite.

De l'autre côté du lac, un jeune garçon du nom de BYAMUNGU de 18 ans, résident à Kahanga /Kabamba, qui se baignait et qui ne se reprochait de rien, a été arrêté par ces militaires, pieds et bras liés. Ce jeune a été conduit à la base de la force navale de CIMENKI Katana via CIFINJO.

La population a intervenu pour donner des témoignages que ce garçon n'était pas du groupe des pêcheurs en fuite mais en vain.

Ce jeune garçon a été torturé avant d'être transféré à la Force navale de BUKAVU à 50 km de là où il était arrêté.

A Bukavu, on ne trouve pas des raisons d'arrêter le jeune garçon BYAMUNGU, la décision est qu'on le ramène à la base de CIMENKI / KATANA.

Arrivé à la CIMENKI, et le jeune BYAMUNGU ayant été trouvé sans faute, a dû payer une rançon d'une chèvre et une caisse de bière, mais curieusement il n'a pas été libéré.